Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20261102-2026BGD057-DE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 2 novembre 2026

Le deux novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-sept du mois précédent, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 19

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. CARLIER, Mme ELOIRE, M. CARON, Mme CONTAY, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE, M. LEDOUX, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPRUYT, M. VANBRUGGHE
Pouvoir : de M. ATSU-GLEGLEDZI à M. DUPONTREUE, de Mme BRACKE à M. LEDOUX, de M. BRAME à M. CARON, de Mme CARON à Mme ELOIRE, , de M. SPETEBROOT à M. DELEPAUL

==========

Autorisation de signature d'une convention pour la mise en place d'une billetterie en ligne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe au Festival Humour en Weppes en 2027 et que dans ce cadre, nous accueillons le spectacle « Please Stand Up » le vendredi 5 mars 2027 au Foyer Rural.

La commune a la volonté d'élargir les circuits de vente et de moderniser les accès à la billetterie.

En vertu de l'article L 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune peut confier à un organisme privé l'encaissement du produit des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives ou touristiques, par le biais d'une convention écrite, après avis du comptable public.

Ainsi, il est souhaité de confier à un prestataire une partie de la billetterie des futurs spectacles organisés sur la commune afin de proposer une réservation et une vente de billets en ligne.

Cette mission prend la forme d'un contrat par lequel le prestataire prend en charge la vente d'un quota de billets, encaisse les produits de la vente avant de les reverser à la collectivité. Il se rémunère au travers d'une commission qui restera à la charge de la commune.

La solution de billetterie en ligne BILLETWEB développée par la société Trustweb SASU, propose une palette complète de fonctionnalités : réservations en ligne, gestion des ventes en guichets, etc…

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20261102-2026BGD057-DE

Monsieur le Maire expose les conditions financières : la commission est fixée à 0,29€ + 1% du prix de vente du billet vendu et payé en ligne TTC. Elle reste à la charge de la commune. En début et en milieu de chaque mois, la société Trustweb reversera à la commune les recettes de ses ventes en ligne (après déduction des commissions) et mettra à sa disposition une synthèse des ventes et des virements réalisés. Un titre de recettes mensuel au nom du mandataire sera édité par la commune. Le règlement sera effectué sur le compte Banque de France du comptable assignataire de la commune.

Le comptable assignataire a donné un avis favorable au projet de contrat le 26/10/2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la billetterie en ligne pour les spectacles culturels
- D'approuver le recours à un contrat de commercialisation pour la distribution et l'encaissement de billetterie de spectacles avec la société Trustweb jusqu'au 31 décembre 2029 et la commission fixée.
- De l'autoriser à signer ce contrat et tout document y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Mme CONTAY

Le Maire,

M. DELEPAUL

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)

2026BGD057
8.3